Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 12 Chaouel 1447
31 Mars 2026

N° 37

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **815**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **816**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **819**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **824**
Homologation de résolutions **824**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **825**
Avis aux créanciers **830**
Convocations
Sociétés anonymes **831**
Sociétés à responsabilité limitée **839**
Divers
Avis au public **839**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de SICAV AMEN **840**
Bilan de SICAV AMEN PREMIERE **843**
Bilan d'AMEN TRESOR SICAV **846**
Bilan d'Amen Alliance SICAV **849**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Le nom social de l'entreprise privée : Société citoyenne locale d'élite pour les services de transport terrestre

Classement de l'entreprise : locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000 dinars

Adresse du siège social : Rue Habib Bourguiba

Objet de l'activité de l'entreprise : services de transport terrestre

La durée précise de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 25/12/2025

Le nombre d'actions nominales qui seront émises : 10

Valeur nominale des actions : 500,00 D

L'établissement bancaire (succursale régionale de l'établissement bancaire) : Banque de l'Habitat de Thala

Date ouverte pour la souscription : Du 31/3/2026 au 12/4/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des modalités relatives à la répartition des ressources et à la constitution de l'épargne : oui

Appel à la convocation de l'assemblée générale constitutive : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Massouadi moemen : délégation Kalaa khasba, gouvernorat Elkef, Adresse : Kalaa khasba Elkef

Mhamdi mai : délégation Kalaa khasba, gouvernorat Elkef, Adresse : Kalaa khasba Elkef

Massouadi belhsan : délégation Kalaa khasba, gouvernorat Elkef, Adresse : Kalaa khasba Elkef

Snoussi nada : délégation Kalaa khasba, gouvernorat Elkef, Adresse : Kalaa khasba Elkef

Chikhaoui mohamed : délégation Kalaa khasba, gouvernorat Elkef, Adresse : Kalaa khasba Elkef.

Note : La souscription prend fin lorsque le capital minimum légalement requis de 5000 dinars est atteint.

2026R00892SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société communautaire régionale Sawaed Al-Moustakbal

Catégorie : Régionale

Capital social : 20000,000 dinars tunisiens (ouvert à la souscription)

Siège social: Village Essouani - Jendouba Nord - Gouvernorat de Jendouba

Objet de la société : Système intégré de production animale comprenant l'engraissement des veaux et l'élevage de bovins et de caprins.

Collecte du lait et transformation en fromages et produits dérivés dans le cadre de l'exploitation d'une terre agricole domaniale.

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts: 27/02/2026

Nombre de parts sociales : 2000 parts

Valeur nominale de la part : 10,000 dinars

Banque dépositaire : Banque Nationale Agricole - Agence Jendouba Ville

Période de souscription : Du 01/04/2026 au 15/04/2026

Avantages et droits prévus par les statuts: Participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote.

Participation à la répartition des excédents et à la constitution des réserves.

Convocation de l'assemblée générale constitutive: La convocation sera effectuée via la plateforme, conformément aux dispositions prévues dans l'avis.

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Soltani Mohsen : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse : Essouani-jendouba

Khelili Samar : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse : Essouani-jendouba

Soltani Laaziz : Délégation Jendouba Nord, Gouvernorat Jendouba, Adresse : City nasser Jendouba.

2026R00895SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire locale Al-Fajr Agricole

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 6000.00 DT

Adresse du siège social : El Hajeb, Kairouan

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 12/01/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 120 parts

Valeur nominale des parts : 50,00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Kairouan

Délai ouvert pour la souscription : Du 15/03/2026 au 10/04/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types : oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Walid Jmali : Délégation Hajeb El Ayoun, Gouvernorat Kairouan, Adresse : El Manar, Hajeb El Ayoun, Kairouan.

Abderrazak Jmali : Délégation Hajeb El Ayoun, Gouvernorat Kairouan, Adresse : El Manar, Hajeb El Ayoun, Kairouan.

Nazih Jmali : Délégation Hajeb El Ayoun, Gouvernorat Kairouan, Adresse : El Ahwaz, Hajeb El Ayoun, Kairouan.

Mohamed Tlili : Délégation Hajeb El Ayoun, Gouvernorat Kairouan, Adresse : El Manar, Hajeb El Ayoun, Kairouan.

2026S00394SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale Al Khir pour l'Agriculture

Type de société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : 20 000,00 TND

Adresse du siège social : Rue des Martyrs, Ksour Essef

Objet de l'activité de la société: Agriculture intégrée, culture des oliviers et élevage du bétail

Durée de la société: 99 ans

Date de dépôt au projet des statuts types : 05/03/2026

Nombre de parts sociales à souscrire: 100

Valeur nominale d'une part : 200, 00 TND

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Mahdia

Période de souscription : du 15/04/2026 au 05/05/2026

Avantages prévus dans les statuts types : oui

Approbation des conditions de participation aux assemblée générales et d'exercice du droit de vote : oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : selon l'avis de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Ali Bouker : Délégation Ksour Essef, Gouvernorat Mahdia, Adresse : Rue des Martyrs, Ksour Essef

Hamza Bouker : Délégation Ksour Essef, Gouvernorat Mahdia, Adresse : Rue des Martyrs, Ksour Essef

Yassine Bouker : Délégation Ksour Essef, Gouvernorat Mahdia, Adresse : Rue des Martyrs n°260, Ksour Essef

Yahya Bouker : Délégation Ksour Essef, Gouvernorat Mahdia, Adresse : Rue des Martyrs n°260, Ksour Essef.

2026S00402SODB1

Avis au public

Société communautaire : Société communautaire locale agricole Al Karama

Siège social : Cité Ezzayatine - Medjez El Bab

Suite à l'avis au public n°79/2025 relatif à la constitution de la société communautaire susmentionnée,

Et conformément à la publication de l'avis de constitution au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT n°22 en date du 20 février 2026) ainsi que dans deux quotidiens, conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant l'expiration de la période de souscription initialement fixée au 17/03/2026 sans que le capital social n'ait été déposé auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité - Agence de Béja,

Les fondateurs, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mars 2026, ont décidé ce qui suit :

La réouverture de la période de souscription au capital social pour une durée de quinze (15) jours, allant du 26 mars 2026 au 09 avril 2026.

Les personnes intéressées peuvent compléter les formalités de souscription au siège social de la société sis à Cité Ezzayatine - Medjez El Bab.

Le présent avis est établi pour servir et valoir ce que de droit.

2026401034SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9 .580.000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 la Soukra - Ariana

IU. RNE : 1306390P

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE SA informe ses actionnaires que

suivant PV de son conseil d'administration réuni le 24 décembre 2025 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 27/02/2026, sous le n°26701699 quittance n°23642, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 06/03/2026, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024, les a soumis au Commissaire aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de l'exercice 2024.

Le conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un Co-commissaire aux comptes conformément à la règlementation en vigueur et ce pour les exercices 2024 - 2025 - 2026.

2026R00874SANB2

Homologation de résolutions de l'AGO

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9.580.000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 La Soukra - Ariana

IU. RNE : 1306390P

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11/02/2026, enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana le 27/02/2026, sous le N°26701658 quittance N°23641, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 06/03/2026, il a été décidé ce qui suit :

Désignation du cabinet ORGA AUDIT immatriculé au RNE sous l'Identifiant Unique 0496079B et représenté par son gérant M. Monoom BEN AHMED en qualité de Co-Commissaire aux Comptes, devant certifier les états financiers individuels pour les trois exercices 2024- 2025- 2026. Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2026R00875SANB2

Notice aux actionnaires

Augmentation du capital

LLOYD IMMOBILIER

Société anonyme

Au capital social de 20 325.650TND

Siège social : Avenue Mohamed El Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1082 El Menzah

Identifiant unique : 1489062G

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société LLOYD IMMOBILIER, société anonyme ne faisant pas appel à l'épargne publique, siège social sis à l'Avenue Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, ayant principalement : pour objet la promotion immobilière, que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunisl, Enregistrement N°26500929, Quittance N° 2491, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 1.800.000 Dinars par l'émission de 180.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 20.325.650 Dinars à 22.125.650 Dinars.

Cette augmentation est réservée à la société LLOYD VIE, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Elle sera réalisée par compensation de créances certaines, liquides et exigibles.

La souscription devra être exercée par ladite société dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée.

Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises du centre urbain nord le 23/03/2026 sous le n°202627019.

2026R00887SANB2

Société GESCO SA

Société Anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : 67, rue Alain Savary, Tranche Spoivel

Bloc B, App B5, 4e étage, 1002 Tunis

Matricule fiscal : 0822880 Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée en date du 10 juillet 2023, enregistré à la recette des finances Cité El Mahrajene - Tunis, le 21 juillet 2023 sous le numéro d'enregistrement 23803170, quittance Numéro 38526, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 26 juillet 2023.

Il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Monsieur Slim Moalla en qualité de Président Directeur Général de la société GESCO. Avec les pouvoirs définis dans les statuts.

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023.

2026X00417SANB2

Augmentation de capital

Dénomination : Ecole Supérieure Privée des Etudes des Sciences de la Santé Tunis SA

Forme : Société Anonyme

Capital social : 5000 Dinars

Siège social : Immeuble Maram Palace, Menzah 4, 1004 Tunis

Identifiant Unique : 1154640M

Certificat d'un projet d'augmentation du capital N°202629058, Numéro du dépôt : 14179, date de délivrance : 26/3/2026

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mars 2026 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène le 18 Mars 2026 sous le numéro 26701278, quittance numéro M016406, annulant et remplaçant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 février 2026, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène le 4 février 2026, sous le numéro 26500583, quittance numéro M007694. Il a été décidé :

1. Augmentation de Capital : Le capital social est augmenté de 1 995 000 DT pour être porté à 2 000 000 DT, par l'émission de 19 950 actions nouvelles de 100 DT chacune, au pair.

2. Modalités (Art. 164 CSC) : Augmentation réservée avec suppression du DPS au profit de :

- Sté Team Hôtels & Resorts (IDU : 1464599 E) ;

- M. Mohsen Hassen (CIN : 03952969).

3. Libération des apports :

- Par conversion de créance : 392700 DT (Sté Team Hôtels & Resorts).

- Par apport en nature : 1 063 787,720 DT (M. Mohsen Hassen), selon rapport de l'expert Mme Amel Jouini.

Par apport en numéraire : 538 512,280 DT (Sté Team Hôtels & Resorts), libérés du quart (134628,070 DT) sur le compte indisponible n°47021000000027973261 (Wifak Bank - Mutuelle Ville).

4. Souscription : Les souscriptions sont reçues au siège social durant 15 jours à compter de la présente parution. La clôture peut être anticipée des libérations intégrales.

Dépôt légal : Certificat n°202629058 du 26/03/2026 (Dépôt n°14179).

2026401030SANB2

Notice d'augmentation de capital

Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Société Anonyme

Au Capital de 10 041 680 Dinars

Siège Social : 34, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II - 1053, Tunis

Registre de commerce : B4771995

Identifiant unique RNE : 433789 F

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 avril 2025 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis, le 22 avril 2025, sous le n°25701440, Quittance n°3736, il a été décidé d'augmenter le capital de la Bourse des Valeurs Mobilières pour le porter de 10 041 680 dinars à 10041690 dinars par émission d'une seule action nouvelle au prix de 13,668 dinars chacune, soit 10 dinars de valeur nominale et 3,668 dinars de prime d'émission. L'action nouvelle portera jouissance à compter du 1er janvier 2025. L'action nouvelle sera réservée à l'actionnaire Tunisie Valeurs.

Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Les versements seront déposés dans le compte indisponible n°20 034 3422301200525 32 ouvert auprès de BTK Bank, Agence Lac 2.

Une copie du procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises en date du 18/3/2026.

2026401058SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de société et nomination d'un liquidateur

Dénomination : SOCIETE TANGO PRODUCTION SARL

Siège social : 008, CHYPRE LA MARSA 2070

Identifiant Unique : 1767435R

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/02/2025 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 16/03/2026 sous le numéro 26501733, quittance numéro M038470 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 26/03/2026, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société;

- Nomination de Monsieur Brahim LAHMER en tant que liquidateur de la société, titulaire de la CIN n°07140063, délivrée le 09/03/2023, et domicilié au 1, rue Jerjis, El Bassatine, Boumhel Ben Arous, tél. : 99396020.

Les créanciers de la société doivent présenter les documents justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 21 jours à compter de la date de publication au JORT.

2026R00878SRLB2

SOCIETE HOTEL RIBAT HAMMAMET SARL

Capital : 106.000.000 dt

Hôtel Touristique **

Avenue des Nations Unies 8050 Hammamet

MF : 010103M/A/M/000

Suite au décès de l'associé et cogérant Mr Tarak Turki il a été tenu une assemblée générale extraordinaire le 13/01/2026, suivant le procès-verbal de l'assemblée, enregistrée à la recette des finances de Hammamet le 12/02/2026 Quittance N°M025240 N° d'Enregistrement 26800902 dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises RNE Nabeul le 24/02/2026 suivant quittance N°2026P22447206.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

Nouvelle répartition des parts sociales et du capital de la société, entre les héritiers du défunt Mr Tarak Turki, suivant l'obligation légale de l'héritage établie par l'huissier notaire.

Désignation des nouveaux cogérants : Mr Anas Turki et Mr Mehrez Turki ont été désigné les deux cogérants de la société, conjointement ou séparément, pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

Décision de mettre à jour les statuts de la société suivant toutes les résolutions adoptées.

Tous les pouvoirs pour formalités et publication au JORT.

2026R00884SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Avis au public

Enregistrement du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Communautaire Régionale "Ezzamarijia"

Identifiant Unique : M1820136

Conformément à l'acte sous seing privé en date du 27/03/2026, enregistré à la Recette des Finances de la Cité El Mahrajane (Tunis) le 30 mars 2026 sous quittance n°18478 OM et l'enregistrement n°26701433 ;

La Société Communautaire Régionale "Ezzamarijia" à Siliana, immatriculée sous l'identifiant unique M1820136, dont le siège social est situé à l'Avenue Ibn Dhiaf, Rue Habib Thameur, Siliana Nord, Gouvernorat de Siliana ;

Annonce qu'à l'issue des délibérations de l'assemblée et suite au vote à la majorité, il a été décidé ce qui suit :

I. Changements au sein de la Présidence du Conseil d'Administration

- Révocation de Monsieur Aymen Dhafer de la présidence du Conseil d'Administration.

- Election de Monsieur Radhouane Sellami en tant que Président du Conseil d'Administration.

Désignation de Madame Najet Abed en tant que Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

II. Répartition des responsabilités entre les membres

- Badr Eddine Jabri : Membre et responsable du suivi des opérations quotidiennes.

- Oussama Rezgui : Membre chargé de missions spécifiques en appui au projet.

- Khalil Sellami : Membre et responsable du suivi des opérations quotidiennes.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises (RNE) conformément aux procédures légales en vigueur.

2026401072SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/3/2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 13/03/2026 quittance n°M034896 la société I cpc comfort demeurant à Zarzis route de Médenine a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Route de Médenine Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à la société TAAMIR HOUSE. Demeurant à la route de Médenine km 1,5 Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur de contrat maître Kamel Magouri avocat sis à l'avenue Farhat Hached Zarzis dans le 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cet avis est publié au Quotidien le 19/03/2026.

2026R00870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/05/2025, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 13/05/2025 sous le n°25203170 quittance n° M063417.

Madame Imen bent nour Eddine El Beyoudhi, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 08605049 délivrée en Tunisie le 05/01/2022, domiciliée à Médenine, a vendu le fonds de commerce dans son intégralité exploité dans le local sis à l'Avenue Salah Ben Youssef, Houmt Souk; Djerba, Médenine, et destiné à l'exercice d'une activité de restaurant à Madame Hanan bent ali ben Rahouma El Ourerimi domiciliée à houmet essouk, Djerba, Médenine, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 08629827 délivrée en Tunisie le 16/07/2011.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce objet de la vente, situé à la rue Salah ben Youssef Djerba houmet essouk Médenine ou bien au bureau de l'avocat Faissal Jamai route de Phar Djerba Midoun 4116 Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Publié au Quotidien le 19/03/2026.

2026R00871FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 17/09/2025, enregistré à la recette des finances de Houmet souk jerba le 12/02/2026 reçu n°M018759, enregistrement n°26201020, Madame Farah Chiwchiw, titulaire de la carte d'identité n°05756604 vend et cède à Monsieur Hamdi Kotersi titulaire de C.I.N N°09125533, L'ensemble de l'établissement commercial, situé au 17 rue Habib Thameur, Houmt Souk, Djerba, est dédié à tous types de commerces.

Les réclamations peuvent être adressées à l'acheteur, dont le siège social est à Houmt Souk, Djerba, dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 26/02/2026.

2026R00872FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 26/01/2026, enregistré à la recette des finances de Marth le 26/01/2026 reçu n°M006002, enregistrement n°26200179, Monsieur Ali Ben Ahmed, titulaire de la carte d'identité n° 003211713 vend et cède à Monsieur Said Mhalhli titulaire de C.I.N N°13241439, tous les actifs commerciaux dédiés à l'exploitation d'un café de première classe situé à Dakhila Toujane, Matmata, Gabès.

Les réclamations peuvent être adressées à l'acheteur, dont le siège social est à Dakhila Toujane Gabès, Djerba, dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 05/03/2026.

2026R00873FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 25/03/2026 enregistré à la recette des finances Morneg en date du 25/03/2026, N° de quittance M024672 N° d'enregistrement 26200774, Mme Mariem Ben Chadli Ben Gasem Said a vendu à Hassouna Ben Wanass Ben Haj Bachir Khichi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné librairie, papeterie et activité secondaire de services informatiques, dans le local sis à Morneg en face station Bus.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/03/2026.

2026R00876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances Rawed le 16/12/2026 quittance n°M023680 Mr Salah Saidi a vendu à Mr Alaeddine Mzoughi les éléments incorporels du fonds de commerce sis à la rue moncef bey cité Chaker BORJ TOUIL RAWED exploité en café 1ère catégorie.

Les oppositions seront reçues à l'étude de maître BRAHIM HICHRI sis au 21 avenue de France Ben Arous.

Cette annonce a été publiée le 15/03/2026 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2026R00877FCCC2

Acte de Donation de Fonds de Commerce

Vente Epices et Alimentation Générale

Avenue des Palmiers Route Ceinture Hammamet Nabeul

Registre National des Entreprises : 1761910X

Suivant acte de donation de fonds de commerce établi par les huissiers notaires à Hammamet Maître Mohamed Hamdi et Maître Ismail Mami en date du 24/02/2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/02/2026 quittance N°M028679, Mme Wafa Bent Mohsen Beni Ismail Chok CIN 09767843 fait donation à sa mère Mme Zahia Bent Sadok Souissi CIN 06311520 tout le fonds de commerce du local commercial vente épices et alimentation générale, adresse avenue des palmiers route ceinture Hammamet Nabeul, matricule fiscal 1761910X/N/C/000 inscrit au Registre National des Entreprises RNE 1761910X numéro de gestion interne A51261932025, crée suivant contrat de location du propriétaire Mr Anis Ben Khemais Ben Ahmed Bassoumi CIN 06303898, légalisation de la signature à la municipalité de Hammamet le 09/03/2022, avec tous les éléments corporels et incorporels, d'un montant global de vingt deux mille dinars 22.000.000 dt, valeur des éléments incorporels 10.000.000 dt valeur des éléments corporels meuble et équipements 3.000.000 dt valeur de la marchandises 9.000.000 la donataire exempte la donatrice de mentionner le chiffres d'affaires et les bénéfices de l'activité, elle s'oblige à accepter les oppositions si elles existent, à l'adresse mentionnée ci-haut dans un délai de 20 jours de la date de cette publication au JORT suivant l'article 192 du code de commerce, ce texte a été publié le 27/0312026 sur le journal quotidien La Presse en langue française et sur le journal Essahafa en langue arabe.

2026R00883FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10-3-2026 enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 12/03/2026 sous le n°26201212 et Quittance n° M027027, Monsieur «Karoui Tarek CIN n°08614608 délivrée en Tunisie le 04/09/2015 a vendu à Monsieur «Ben Youssef Mohamed titulaire de la CIN n°05740011, la totalité du fonds de commerce sis à rue Elmey Midoune Djerba destiné pour activité "Café (buvette)".

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse Elmey Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» en date du 19/03/2026.

2026R00885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24 Février 2026 enregistré à la recette des finances Midoun Djerba le 25/02/2026 sous le n°26200993 et Quittance n°M021082, Madame Feriel Elhaj Youssef, titulaire de la CIN n°13479955 délivrée en Tunisie le 23/4/2025 a vendu à Monsieur Sami Elaamri titulaire de la CIN n°13470150, la totalité du fonds de commerce sis à Elmey-Djerba destiné pour activité Vente de volailles.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse Zone 1 Ajim Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» en date du 7/3/2026.

2026R00886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 16/02/2026 enregistré à la recette des finances à nfida le 03/03/2026 sous le n°2620440, reçu n°M015529, madame Dalila Amara, a vendu à Monsieur Monji Amdoune, titulaire d'une CIN n°02958939 domiciliée à takrouna nfida Sousse, un fonds de commerce exploité au local sis à la rue Mohamed Ali nfida Sousse, affecté à la vente de produits cosmétiques et fournitures de couture.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Monji Amdoune, au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, à la rue Mohamed Ali nfida Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» n°IP226/2243 et au journal «Echourouk» n° IP226/2243 du 17/3/2026.

2026S00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/03/2026 enregistré à la recette des finances kerkenah le 18/03/2026 sous le n°26200262 quittance n°M005978, M. Naoufal Karaa CIN n°01036445 a vendu à Me Donia bedbebis, CIN n°11010301 la totalité du fonds de commerce destiné vente produit divers en détail des téléphones portables et accessoires sis à Remlah kerkenah Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ahmed oualha avocat rue de l'Armée im. Edar1 Sfax, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25/03/2026 aux journaux Essabah et le Temps.

2026X00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12 février 2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 13/2/2026 n°18381 case 26201341.

Yara Hossein a vendu à zouheir lahimer et sameh bakar la totalité du fonds de commerce du café-restaurant domicilié au centre commercial farouk avenue Ali Belahouen N°11 Laouina Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains des acheteurs. Notant que cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/3/2026 IP226/2416.

2026401013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 13 février 2026 et enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Tunis en date du 11 mars 2026 (enregistrement n°26201064 / quittance n°M031554), Mrs Kaouther MHADHBI, Fatma BEN OTHMEN, Hazem, Mohamed Mazen, Nermine et Fatma Ezzahra ZOUAWI, ont vendu à la société El Anwar sarl dument représentée par son gérant Mr Houssem EDDINE CHELLOUF, leur domicile élu sis à Place du Bardo, imm. El Mouradi 5ème étage Le Bardo 2000 Tunis, tout le fonds de commerce sis à la rue 4667 Ezzahrouni Elhrairia Tunis (Produits alimentaires en gros). Toute opposition doit être déclarée, au domicile élu, dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des acheteurs. Cet avis a été publié au journal Achourouk, en date du 25 mars 2026.

2026401017FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 26 février 2026 et enregistré à la recette des finances rue Eljazira en date du 05 mars 2026 (enregistrement n°26200542 / quittance n°M014445), Mrs Mounira, Liela, Fathia, Lotfi, Fathi, Henda et Fatma Ezzahra BEKIR, ont vendu à Mrs Fethi et Mouldi BENSALEM, leur domicile élu sis à Place du Bardo, imm. El Mouradi 5ème étage Le Bardo 2000 Tunis, tout le fonds de commerce sis au 65 rue Eljazira Tunis (Buvette). Toute opposition doit être déclarée au domicile élu, dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des acheteurs. Cet avis a été publié au journal Achourouk, en date du 25 mars 2026.

2026401018FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp, en date du 26 février 2026 et enregistré à la recette des finances rue Eljazira en date du 05 mars 2026 (enregistrement n°26200541/ quittance n°M014446), Mrs Mounira, Liela, Fathia, Lotfi, Fathi, Henda et Fatma Ezzahra BEKIR, ont vendu aux Mrs Fethi et Mouldi BENSALEM, leur domicile élu sis à Place du Bardo, imm. El Mouradi 5ème étage Le Bardo 2000 Tunis, tout le fonds de commerce sis au 63 rue Eljazira Tunis (Produite de décoration divers). Toute opposition doit être déclarée, au domicile élu, dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des acheteurs. Cet avis a été publié au journal Achourouk, en date du 25 mars 2026.

2026401019FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé daté du 16/03/2026 enregistré à la recette des finances de la goulette le 23/03/2026 sous le N° 32147 reçu n°26202329 Mme Saida GNICHI demeurant au 3, rue 11144, El Mourouj II, Tunis et Mr mountassar ZAYANI demeurant au 14, impasse al-Qasbaoui, rue de salin, Tunis, représentés par leur mandataire Mr Mohamed Cherif Zayani ont vendu à Mr Wael Ben Yaghlane, demeurant au 4 impasse al-Ghar, rue Torbet El Bey, Tunis la totalité du fonds de commerce situé au 254, avenue Habib Bourguiba, le Kram, Tunis, constitué de locaux destinés à l'exercice de toute activité commerciale.

Toute opposition doit être signifiée chez l'Avocat à la cour d'appel MAITRE MOUROU Abdelmalak sis au 7 rue de l'ancienne poste Tunis 1000 dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Un avis similaire est paru au quotidien Achourouk du 26/3/2026 page 25.

2026401020FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé au registre des minutes auprès de Maître CHABLA GHAMOURI ET MAITRE

FATEN KILANI (Notaires), le 11/10/2025 sous N°23/84 et page N°112, et enregistré à la recette des Finances de Menzel Jamil le 17/10/2025, sous Quittance N°M054937, Monsieur Salah Ben Mohmed Rebayaa, titulaire de la CIN n°01363832 a fait donation à Monsieur Mohsen Rebayaa titulaire de la CIN n°05605908 la totalité du fonds de commerce situé au : Baali Menzel Jemil Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour exercer l'activité Vente produits Alimentaires générales en détail.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» du 13/03/2026.

2026401024FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 6/3/2026 enregistré à la recette des finances Bab Souika en date du 10/3/2026 sous le n°26200865 Quittance N°M018653 Madame Mbarka Bent Salah Ben Ahmed Ribh veuve Ali Ben Khalifa a cédé toutes ses parts dans le fonds de commerce à Madame Najet Bent Ali Ben Khalifa Epouse Firasse Athamnia ceci exploite dans le local situé à la rue El Kasba n°26 Tunis et désigné pour le commerce tissus et cotonnade et exploite dans le commerce des ceintures en cuir et sans cuir.

Les créanciers disposent d'un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication pour l'opposition et ceci sera lieu au local situe 26 Rue EL Kasba Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 28/3/2026.

2026401029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/02/2026 enregistré à la recette LA GOULETTE le 09 mars 2026 sous le n°26202015 Quittance n°M0227358, faten ben Mohamed ben omar algalai épouse de tarek goteb demeurant diar sokra 2 immeuble al narjis 3ème étage appartement 1363 al aouina, Tunis, titulaire de la carte nationale d'identité n°08057736 délivrée le 05/05/2021 a vendu à Hasna Bent Labidi Bouzidi demeurant en face de 24 rue 4653 al zahrouni Tunis titulaire de la carte d'identité nationale n°0448416 délivrée le 31/07/2019 du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploitant un salon de coiffure et d'esthétique situé au n°3 résidence hammouda sous-sol rue khaled ibn al walid cité tayeb Imhiri laouina Tunis.

Les objections peuvent être soumises dans les vingt jours suivant la date de publication officielle au maître medini karim avocat à son cabinet situé au n°7, 1er étage résidence malak rue beji gaid sebsi centre urbain nord Tunis.

Un extrait de cet avis a été publié dans le quotidien «le Temps» du 18/03/2026.

2026401031FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tozeur le 25/06/2025 sous le numéro d'enregistrement 25201637 quittance n°M29661 Mbarka Benomrane vend et cède à Abdehakim Miaadi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et matériels sise à route Nefta à Tozeur. Toutes les oppositions doivent être faites auprès de Mr Abdehakim Miaadi à Tozeur dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 27/3/2026 sous la référence : IP226/2545.

2026401035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce rédigé par Maître MEJRI Mootaz, avocat près la Cour d'appel, en date du 18 mars 2026, enregistré à la Recette des Finances de Raoued le 23 mars 2026, quittance n°M038823, enregistrement n°26201369, la société venderesse «La Bouche Gourmande», SARL, son identifiant unique au RNE 1687587M, dont le siège social est sis au local n°4, rez-de-chaussée, 10 Résidence El Omrane, Riadh Andalous, El Ghazela, agissant par son représentant légal, a vendu à l'acquéreur, Saifallah Ben Fethi Ben Ahmed Mohamed El Khawaja, titulaire de la CIN n°04707797, demeurant à Résidence Belvédère, Bloc «A», Cité El Ghazela, Ariana, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à toutes activités commerciales et est actuellement exploité pour l'activité de vente de pâtisseries, sis et exploité dans la totalité du local commercial n°4, situé au rez-de-chaussée, 10 Résidence El Omrane, Riadh Andalous, El Ghazela.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel, entre les mains de Maître Moataz Majri, avocat près la Cour d'appel, en son cabinet sis à l'Immeuble E4, 4ème étage, Rue Massinissa, Nord Hilton, Mutuelleville, 1082 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal «Alchourouk» le 27/03/2026.

2026401036FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Raoued le 02/10/2023 sous N°23207288 quittance n°M116509. Monsieur Rachid Ben Mohamed Habib Ben Hedi Ben Hiba titulaire de la CIN n°01381115 a vendu et transféré à Madame Zohra Bent Mohamed Rached Omrani épouse Aiachi KHelifi titulaire de la CIN 02166809 sous

matricule fiscal N°1966082V, la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation de toutes activités commerciales, situé à Résidence Omrane 2 RDC 05, Bloc C Riadh El Andalous Ariana.

Toutes les oppositions doivent être déposées au siège de Madame Zohra Omrani situé à voie secondaire de Jaoudette El Hayette Soukra Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Essahafa et la Presse du 28/03/2026.

2026401056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/02/2026, enregistré à la recette des finances La Marsa le 06/03/2026 sous le n°26201570, quittance n°M034144, Monsieur GHRIBI Iskander, gérant de la société «Madre e Figlio Meubles et Décoration», inscrit au registre du commerce sous le matricule fiscal n°183214N, CIN n°07454393 a vendu à Monsieur BOUGHARKA Ben cherif Tarek, demeurant à Cité El Wifak, Bloc 74, appartement rez-de-chaussée Menzah 6, Ariana, titulaire de la CIN n°04847350, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes activités commerciales en général, à l'exception des activités suivantes : (café, cafétéria, café-bar, coiffure et esthétique, restaurant), et exploité actuellement dans le domaine du commerce de meubles et équipements de maison au détail sis au 39 Route de Carthage, Sidi Daoud, 5046 La Marsa.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur BEN ABED Habib et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 27 Mars 2026.

2026401057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 19/03/2026 à la Recette des Finances de la Marsa N° de quittance : 40289 et N° d'enregistrement: 26201807, Naceur Mathlouthi a vendu à Sondes Bejaoui le Fonds de Commerce exploité à l'avenue Taieb Mehiri N°49 La Marsa, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas Vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «le Quotidien» du 27/03/2026.

2026401059FCCC2

Location gérance libre

Résiliation d'un contrat de location

Gérance du fonds de commerce

Suivant contrat de résiliation de location-gérance du fonds de commerce daté du 12 décembre 2024 et enregistré à la recette de Trocadéro Sousse le 16 janvier 2025, sous le numéro 25300160, reçu n°M002930 entre la Société VILLA 216 Café and Food et la Société Al Hamza dont l'identifiant unique n°1801962J, il a été décidé de résilier la location-gérance portant sur le fonds de commerce de buvette situé à la Résidence Helia 2, Sahloul 4, Sousse.

Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux prévus par le code de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 01 Avril 2026.

2026S00400FCCC3

Avenant au contrat de location gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued le 08/04/2024 sous le N°24301909 N° de Quittance M049591, la société «Bon appétit» a loué à Mme Amina DRIDI le fonds de commerce exploité au sein du local N°«B4» sis à la résidence Elomrane 2 Elghazala 2058 Ariana, destiné pour le commerce du pain, gâteaux et pâtisserie en détail.

Les parties contractantes ont signé un avenant au contrat de location gérance précité qui a porté sur les deux articles suivants :

- Annulation de l'article 3 du contrat de location gérance en le remplaçant par un autre article qui a fixé le montant du loyer à 4627,770 dinars toutes taxes comprises. Une retenue à la source d'un montant de 462,770 dinars est déduite, ce qui porte le montant net du loyer après retenue à la source à 4165,000 dinars et ce à partir du 01/12/2023 jusqu'au 30/11/2025.

Une majoration de 5% sera appliquée sur le loyer d'une façon périodique à partir de la troisième année qui commence le 01/12/2025 qui sera payée par un virement ou versement bancaire.

- Modification de l'article 2 du contrat de location gérance selon lequel les deux parties conviennent que le contrat de location est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 01/12/2023. Il sera renouvelable ensuite d'une année en année, sauf si l'une des parties exprime son intention de ne pas renouveler la location par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, et ce trois mois avant l'expiration du délai des cinq ans ou d'une année, selon le cas.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/03/2025.

2026401025FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P du 12/2/2026 enregistré à la recette des finances Kasserine sous le n°M027923 en date du 2026/3/25 le Centre d'hospitalisation Jbal Chaanbi a loué au profit de Mohamed Abidi, demeurant à cité Essalem Kasserine,

la totalité du fonds de commerce nommé «LA COLINA» avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme restaurant café. Les oppositions peuvent être formées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT, au domicile élu du vendeur cité ci-dessus, la publication a été faite dans le journal le Temps du 28/3/2026.

2026401051FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s s p du 20/02/2026 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 13/3/2026 quittance N°37528 enregistrement N°26301688 Mr Hatem Chtourou CIN n°05316993 délivrée le 13/4/2013, a loué à la société COTE à Los identifiant unique 1973886S le fonds de commerce exploité en vente de viande sis à la rue de Carthage maalga La Marsa pour une période de trois ans.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Ce même avis a été publié au journal AL Chourouk du 26/03/2026.

2026401062FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de la langue arabe.

Siège : Route régionale 132, Saouaf - Sousse.

Boîte postale : 1115, délégation de Saouaf, gouvernorat de Zaghouan, République Tunisienne.

Objectifs :

- Contribuer au développement et à la protection de la langue arabe.

- Faire connaître les spécificités de la langue arabe aux niveaux national, régional et international.

- Coopérer avec les organisations et structures poursuivant des objectifs similaires.

- Participer à des colloques et rencontres culturelles, au niveau national et international, dans le cadre de la réalisation des objectifs communs escomptés.

Membres fondateurs :

- Président de l'association : Mohamed Aymen Habibi.

- Trésorière : Nesrine Dallagi.

2026R00888APSF1

Constitution d'une Association

En vertu des dispositions du décret n°88 de l'année 2011 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations, il est annoncé la constitution d'une association selon les données suivantes :

Nom de l'association : جمعية الفنانين الشبان / Association des Jeunes Artistes

Siège : 52, 54 Immeuble Al Baraka, Rue Mohamed El Karoui, Sousse

Objet : Association artistique.

Objectifs :

- Encourager, soutenir et accompagner les jeunes talents afin de développer leurs capacités dans les domaines culturels, notamment le théâtre, la musique, la danse, les arts de la scène, le cinéma et la photographie, en coordination avec les parties concernées

- Participer aux manifestations et festivals culturels nationaux et internationaux liés au domaine artistique

- Contribuer à la valorisation du patrimoine culturel et artistique tunisien, à sa promotion et à sa diffusion, en coordination avec les autorités compétentes du ministère de la Culture

Noms, prénoms et professions des fondateurs et des personnes chargées de l'administration :

- M. Sami Labbane Dit Kalti, étudiant - Président de l'association

- M. Mohamed Ali Ben Dhiab, étudiant - Vice-président

- Mme Yasmine Noureddine, étudiante - Secrétaire générale

- M. Ahmed Baghdadi, étudiant - Trésorier.

Date et numéro du récépissé de dépôt : Récépissé n° RR 5274 98906 TN en date du 18 mars 2026.

2026S00395APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Nom de groupement : Groupement de Développement de l'Eau Potable de Gasser Erih

Adresse : à côté de l'école primaire Gasser Erih - Manzel Chaker 3020 Sfax

Zone d'intervention : Awlad Saada - Manzel Chaker - Sfax

Objet : Eau potable

Instance

Président : Issa Saadaoui

Trésorier : Ahmed Ben Salah Ben Issa

Reçu de dépôt à 19/12/2025

2026X00416APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de la Résidence Jawhart Al Andalous 2

Sise à Riadh Al Andalous - Ariana

Identifiant unique : 1835717F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 25 janvier 2026, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 sous te n°26700893, quittance n°15897 en date du 5 février 2026, et à la suite de l'accord de la Municipalité de l'Ariana en date du 23 mars 2026, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau du syndic, composé comme suit :

- Jihed Jahdour : Président
- Hanene Bouaziz : Trésorière
- Nabila Bitri : Membre
- Rostom Ben Mosbeh : Membre.

2026401055APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître NAJLA JAZI

REZIG CENTRE BLOC D APP 5 SIDI REZIG

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Mr Atef Cherif (débiteur principale), agriculteur, résident au n°28 cité essadaa Fahs et à son deuxième domicile à cité Koucha Bir Mchergua, titulaire de CIN n°00964306 et Mr Mohamed Cherif (caution réelle solidaire), agriculteur, résident à Dleyeyel laaroussa Bir Mchergua, titulaire de CIN n°00600726.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître NAJLA JAZI Avocat à la cour de cassation; demeurant au REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit de 440 parts indivises objet du titre foncier n° 6741 Zaghouan dénommé «AMAL» qui se situe à Bir Mchergua rue du martyre Taher Hechmi cité Koucha au milieu d'un quartier résidentiel équipé en eau et en électricité sur lesquelles est bâtit une maison qui se compose de deux étages et d'un espace nu en façade et une surface du coté sud et tous les deux sont utilisés pour l'aération le passage et le stationnement de la voiture, la superficie des deux espaces est de 202 mm, rez-de-chaussée est d'une superficie de 238 m m il contient un séjour et 3 chambres, une cuisine, une toilette, une salle de bain, le premier étage est d'une superficie de 182 m m il a une entrée indépendante et des escaliers il se compose d'un séjour et trois chambres à coucher, une toilette, une salle de bain, et des escaliers menant à la terrasse tous les équipements du bien sont en bon état et il est équipé de l'énergie solaire le bien est délimité du nord du sud de ouest par des bâtiments sur propriété d'autrui et de l'est par la rue du martyr Taher Hechmi.

MISE A PRIX : 630.300, 000 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu lundi 27/04/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Zagouan. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de ZAGOUAN ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R00889VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : LA SOCIETE GRISSA DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION «GMC», société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Ouerdanine Avenue de L'indépendance, MF N° 0744536P.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°42128 Monastir d'une superficie de 3288 m², dénommé «EL WASLATI» sis à Ouardanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 54 252 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 22/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00396VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant :

Wael Marzouk, commerçant, élisant domicile au bureau de Maître Lotfi Maherzi, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue Abou Kacem Chebbi à Kairouan, matricule fiscal n°6322230.

2- Le débiteur saisi :

Saleh Ben Mohamed Salah Ben Othman Yaakoubi, demeurant rue Ali Ben Ayed, Akouda, Sousse CIN 07517575.

3- L'avocat :

Maître Lotfi Maherzi, avocat à la cour de cassation, sis à la rue Abou Kacem Chebbi à Kairouan, matricule fiscal n°6322230.

4- Le bien immobilier objet de la saisie :

Un terrain agricole situé à Jebel Serj, délégation de Oueslatia, composé des parcelles suivantes :

Parcelle n°01, dite «Parcelle El Jawa», portant le n°05 du plan établi par l'Office de la topographie et du cadastre, zone Bhayer, lettre «H». Il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie de 9 ares et 4 centiares, planté d'oliviers, délimité comme suit :

A l'est par Abdelwahed Ben Mohamed Salah Yaakoubi, A l'ouest par Taher Ben Othman Yaakoubi,

Au sud par une route goudronnée,

Et au nord par la cour de la maison d'Abdelwahed Ben Mohamed Salah Yaakoubi.

Parcelle n°02, représentant la totalité de sa quote-part, soit le tiers en indivision, de la parcelle dite «Parcelle Hindi Hsine». Il s'agit d'un terrain agricole d'une superficie totale de 1 hectare, 12 ares et 97 centiares, planté d'oliviers, délimité comme suit :

A l'est par Naceur Yaakoubi,

A l'ouest par Khalifa Ben Mohamed Sghir Yaakoubi,

Au sud par les héritiers de Mohamed Ben Khalifa Yaakoubi, Et au nord par Jebel Serj.

Parcelle n°03, dite «Parcelle Elbir», terrain agricole d'une superficie de 54 ares et 93 centiares, planté d'oliviers, délimité comme suit :

A l'est par Naceur Yaakoubi,

A l'ouest par Mokhtar Ben Othman Yaakoubi (en partie) et par la propriété de l'Etat (en autre partie),

Au sud par propriété forestière, Et au nord par Naceur Yaakoubi.

5- Mise à prix initiale :

Soixante-trois mille huit cent trente et un dinars (63 831 dinars), selon l'estimation de l'expert Monsieur Khalifa Jhini.

6- Date de la vente et juridiction compétente :

Le lundi 27/04/2026 au département des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan à 08.00 du matin et ce qui suit :

7- Constat et visite du bien immeuble :

Le bien peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contacter l'huissier de justice Adel Zouaidi rue Habib Thameur à Kairouan, pendant les heures de travail administratif.

2026S00399VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Tunis II et ce le Lundi vingt sept Avril deux mille vingt six (27/04/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Sami ZOUARI, titulaire de matricule unique 581951X qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133 Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

La débitrice saisie : Société Globe Salah International, au nom de son représentant légal Société, à Responsabilité Limitée, titulaire du matricule unique n°0826855G ayant son siège 11 au numéro 10 Rue Hédi Kfecha 2074 El Mourouj Ben Arous. 2/ 11 Avenue 10000 El Wardia Tunis.

Immeuble à vendre : La totalité d'un quart dans l'indivision de l'immeuble immatriculé revenant à la saisie au titre foncier n°47927 Tunis dénommé "Hanen 91". Il s'agit d'une parcelle de terrain ayant une superficie de 655 m² sise à la localité d'El Wardia Premier non loin du Lycée El Wardia. Il se trouve aussi à l'angle de trois Rues Avenue 10001, Rue Maaouia Tmimi de la façade du coté gauche et une troisième Rue du Côté postérieur puis Rue WAUX. Il est édifié sur ce terrain un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée commercial et de 5 étages supérieurs.

La totalité est non achevée à un niveau différent destiné à l'habitation des bureaux au rez-de-chaussée commercial il comporte (05) portes de locaux commerciaux fermés et se compose de deux locaux à l'état d'exploitation un local de pâtisserie et un local des équipements informatiques et des fournitures scolaires. Une deuxième partie de l'immeuble donnant accès sur la grande avenue est fermée et dont le toit est couvert par une charpente métallique sur une superficie d'environ 187,50 m² dont une partie postérieure qui n'est pas comprise dans le titre foncier 47927 Tunis. Le premier étage se compose de deux appartements, le premier du côté gauche des escaliers et le deuxième du côté droit les escaliers. Le premier appartement comporte une salle de séjour, une cuisine, un hall, une salle de bain, une chambre à coucher qui s'ouvre sur un deuxième espace qui donne accès au deuxième appartement à droite des escaliers et qui comporte quatre chambres à coucher et un ancien hall. Les séparations intérieures du deuxième appartement ne sont pas construites. La construction était au début destinée comme local d'habitation du type villa. Les espaces de retrait se trouvent dans tous les côtés. La construction a été élargie et tous les espaces non construits ont été exploités. La superficie totale de l'étage est de 483,06 m².

Le deuxième étage se compose de deux appartements chaque appartement comporte une salle de séjour, un hall, une cuisine, une salle de bain et deux chambres à coucher.

Les cloisons de séparation de l'intérieur des étages supérieurs ne sont pas construites. Chaque étage couvre une superficie d'environ 483,05m² par ailleurs chacun des deux derniers étages couvre environ 468,55 m². L'état de la construction est moyen.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble revenant à la partie saisie qui a été décrit ci-dessus a été fixé par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed (Ben Ouhiba) MELLITI suivant ordonnance sur requête à trois millions huit cent quatre vingt seize mille deux cent quatre vingt quinze dinars (3.896.295,000 d) par conséquent le prix des parts saisies et qui sont fixées au quart dans l'indivision s'élève à neuf cent soixante quatorze mille soixante treize dinars 750 millimes (974.073,750 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis II où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X00418VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social au 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : Mohamed Karim Hentati, «Chauffeur de Taxi», titulaire de la CIN n°05349978, demeurant à la route El Mahdia km 8.5 chez Boulangerie Imed, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un 2ème étage de villa d'une superficie de 120 m² qui surplombe un appartement au 1er étage qui appartient à la sœur du débiteur saisi «Imen» et une villa au rez-de-chaussée appartenant à sa sœur «Rania» sis à la route de Mahdia Km 9 Sakit Eddaier Sfax à 30 mètres de la route principale. L'entrée se fait par une porte en fer et des escaliers qui mènent à l'appartement saisie qui se compose d'une terrasse de 50 m² en carrelage, un salon de 6.60m de longueur et 3.44m de largeur avec une fenêtre à l'Est, un hall avec un couloir, une chambre de 3.40m de longueur et 3m de largeur avec une fenêtre au Sud, une chambre de 4m de longueur et 3.36m de largeur avec une fenêtre au Sud et un placard, une chambre de 3.80m de longueur et 3.30m de largeur, une cuisine de 5.19m de longueur et 3.30m de largeur avec des murs revêtus en céramique et une fenêtre au coté Ouest, une salle de bain avec un balcon ouest, une toilette avec une fenêtre en contrebas et des murs en céramique, le toit est en plâtre avec des spots lumineux, le sol est en carrelage sauf celui de la salle de bain et de la cuisine qui sont en Parterre, les fenêtres sont en Aluminium et en Michlére, les portes et placards en bois simple, équipé d'un compteur d'eau commun et d'un compteur d'électricité indépendant. Il se trouve dans une zone à forte densité de population avec des villas à différentes valeurs, des immeubles, grandes et moyennes centres commerciaux, Administrations publiques et des Compagnies d'assurances, éclairage public, Canalisations d'eaux usées, de l'électricité, Gaz de ville et de l'eau potable. Le bien est borné par le sud par une rue, par l'Est une rue goudronnée (Ameur Gargouri) d'où l'entrée de l'appartement et par l'ouest Ahmad Rbeai.

Mise à prix : Cent Cinquante et Un mille dinars (151.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, Lundi 27 Avril 2026 (27/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n° 5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00420VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Société Tejra Trading, débitrice principale, société à responsabilité limitée, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1343402 C, demeurant à route Zermdin Km 10. Menzel Hayet 5033, Zermdin, Monastir.

2/ Société de Développement Agricole, caution hypothécaire, société à responsabilité limitée, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1357615 M, demeurant à route Zermdin km 10, Menzel Hayet, Zermdin, Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de l'immeuble objet du titre foncier n°80018 Sfax dénommé «Mohamed Slim» objet de la parcelle n°34 du plan topographique et qui est la propriété de «la société de développement agricole» sis à la route de Gabès km 10 Thyna à gauche vers Gabès Sfax. C'est un terrain agricole clôturé avec des murs sur les 4 cotés, sa superficie est de 6296 m². Elle a une double entrée du sud et de l'ouest, elle est de 43.17 m de l'est vers l'ouest sur la route de Gabès, une cassure de 10.95 m puis vers le nord de 116.50m, puis vers l'est de 49.50m, une cassure de 8.50m jusqu'au fond de 117.25m. Le logement du gardien se trouve du coté ouest d'une superficie de 45 m² couvert avec un toit en béton armé et une petite administration avec une toilette et qui sont délaissées. A l'angle est, se trouvent 3 caniveaux souterrains destinés à l'évacuation des eaux pluviales, l'intérieure de la propriété peut être utilisé comme espace de stockage extérieure. Plusieurs propriétés similaires sont utilisées pour des services pétroliers ou comme entrepôt pour des entreprises de transport ou de travaux publics. Il est situé à proximité de la zone industrielle de thyna aménagé par l'agence immobilière industrielle et non loin des halls d'exposition liés au secteur de transport et des véhicules lourds. Il s'agit d'un quartier de densité moyenne, composé d'habitation populaire, situé à proximité de l'hôpital militaire, de la centrale électrique, de la STEG, du phare de thyna et du pare urbain de thyna. Le quartier bénéficie de l'électricité, de l'eau potable, du réseau d'assainissement, de l'éclairage public et du gaz naturel. La propriété est bordée au sud par Chaabane et Partners, à l'est par El Kallel, au nord par la route de Gabés (qui donne accès à la propriété) et à l'ouest par une impasse (qui donne également accès à la propriété). Selon la municipalité de Thyna, la propriété est intégrée au plan d'urbanisme municipal de thyna sous le code UVB. Ce secteur autorise la construction d'infrastructure de loisirs, de salles de réception et d'espaces culturels tels que des restaurants et des cafés en utilisant des techniques de construction préfabriquées sans structures permanentes. Une bande de terrain donnant directement sur la route de Gabès a été désignée comme zone verte non constructible.

Mise à Prix : Un Million cent cinquante cinq mille dinars (1.155.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS Sfax, le Mercredi 29 Avril 2026 (29/04/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00421VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 Ariana

Tél : 71709776 - 71709778

Fax : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

PARTIE POURSUIVANTE : TUNISIAN SAUDI BANK (ANCIEN STUSID BANK) dûment représentée par son Directeur Général, immatriculée au registre de commerce sous le Numéro B16641997, Identifiant Unique N° E013026 dont le siège social est à Tunis, 32 avenue Hédi Karray, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 ARIANA.

PARTIE SAISIE : 1/ La Société "SODIPRA" s.a.r.l ; Identifiant Unique J 1269862 dont le siège social est à la Rue Sidi Abesse Houmt Essouk Djerba Immeuble (airway) ainsi qu'à la Rue Ajim Km 3 -Hachene - Djerba (Dépôt Délice) 4180 Djerba (en sa qualité de débitrice principale)

2/ NOURI BEN MOHAMED EL HEDI BEN SAID TALBI, titulaire de la C.I.N 00747529, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale)

3/ CHOKRI BEN NOURI BEN HEDI OUERTANI, titulaire de la C.I.N n°09128344, demeurant à Tourite Djerba Médenine, (en sa qualité de caution réelle solidaire dans la débitrice principale).

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE YOUNES HACHED AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE CASSATION AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 ARIANA.

LES IMMEUBLES SAISIS : L'immeuble objet du TF n°14160 Manouba dénommé "Elhana" Revenant à titre de propriété à Mr Nouri Talbi sis à la Rue Mohamed el okbi rattachée à l'avenue khaled ibn elwalid prés mosquée Ennour cité khaled ibn elwalid Douar Hicher Manouba ; d'une superficie totale de 203 m². Il consiste en un immeuble qui se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec un dépôt ; dans chaque étage on trouve une véranda, 2 chambres et une salle d'eau.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à (300.000,000 DT).

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Mercredi 22/04/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Manouba sis à Manouba.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de MANOUBA.

2026401016VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier Poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V TUNIS créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine SEFFEN AVOCAT prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue D'IRAQ n°06 TUNIS 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Ben Mohamed TAHER EL ELMI commerçant, CIN N° 00911033 demeurant à El Mhamdia Ben Arous- En sa qualité caution solidaire et hypothécaire de la société BIOLIVA MED COMPANY - SARL RNE N° 1456123Y.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain agricole destiné pour les grandes cultures objet du titre foncier N°56274 Ben Arous dénommé «HAMIDA 289» d'une superficie de 28 hectares 58 ares situé à Sidi Fredj EL MHAMDIA Ben Arous.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 6.460.165,800 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le Jeudi 30 Avril 2026 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2026401027VEPA1

Vente aux enchères publiques Surenchères

Cabinet maître Mnasri Riadh

Avocat

76 rue youssef ibn yaakoub Gafsa

Tél. : 76.225.564

M.F : 1282449/E

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le N°001237A, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi : Nasser Ben Mabrouk Khireddine, sa profession entrepreneur, demeurant à cité essourour Gafsa, titulaire de la CIN n°03031829 délivrée le 26/08/1999.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

Le surenchérisseur : Mourad Khireddine, élève, demeurant à cité essourour Gafsa, titulaire de la CIN n°14313596 délivrée le 03/09/2016.

L'adjudicataire : ridha jaffel, travailleur, demeurant à Gafsa.

Le bien mis en vente : la totalité de la propriété cadastrale n°2832 Gafsa, dénommée «Maryam» (référence du dépôt de l'enregistrement des droits y afférents : Volume 01/2011 Gafsa n°580 du 9 mars 2011). Il s'agit d'une parcelle agricole non exploitée avec un bassin d'irrigation, une citerne de 4 m de diamètre, portant le numéro 6, cadastrale n°2832 Gafsa, bordée à l'est par la route nationale Gafsa - Tunis, d'une superficie de 3480 m², située à AlMatkidis, dans la délégation nord de Gafsa, gouvernorat de Gafsa. Ses dimensions sont les suivantes : 116,01 m de longueur et 30,00 m de largeur. Il appartient à la personne nommée Nasr bin Mabrouk Khair Al-Din, et ses limites sont les suivantes : Nord et Ouest : Parcelle 5 du lotissement numéro 156378 dans le registre numéro 2832 Gafsa / Est : Une bande de terre adjacente à la route 3/ Sud : Un chemin agricole.

Le prix de la Mise à prix : la mise à prix de la totalité de ce qui précède s'élève à quatre vingt trois mille trois cent quarante six dinars et 260 millimes (83.346.260) par augmentation du sixième de la première adjudication à laquelle sont ajoutés les frais et honoraires taxés de la première adjudication sans comptés les dépenses réglementaires découlant de l'instance relative à la surenchère du sixième.

Date et lieu de l'adjudication aux enchères publiques après surenchère du sixième : La vente aura lieu le lundi 04/05/2026 à partir de 9h du

matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice sis à l'avenue Habib Bourguiba - Gafsa.

N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2026401054VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71. 783. 701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi karray Tunis.

PARTIE SAISIE : La Société Prestige Rent-Car (SARL) représentée par son Gérant titulaire de l'identifiant unique 0789258E ayant son adresse à l'avenue Abdelhamid Belkadhi Korniche Sousse et au complexe Ribat El Habib Monastir.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 1) La totalité du bien objet du T.F 121946 Sousse d'une superficie totale de 76m² sis à résidence Misk Ellil, Sousse consistant en un appartement à usage d'habitation.

2) La totalité du bien objet du T.F 121947 Sousse d'une superficie totale de 90m² sis à résidence Misk Ellil Sousse consistant en un appartement à usage d'habitation, loué pour usage de cabinet d'esthétique.

MISE A PRIX : (262.500,000 DT) outre les frais de poursuite pour le T.F 121946 Sousse (315.000,000 DT) outre les frais de poursuite pour le T.F 121947 Sousse.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (04 Mai 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026401061VEPA1

Avis aux créanciers

Société Buddy Food and Entertainment SARL

Siège social : Immeuble Olivia Centre Rue

Cheikh Mohammed Enneifer 2036 La Soukra Ariana

Capital : 200.000 D

Identifiant unique : 1898905D

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 19/03/2026, il a été décidé la nomination de Mr Mokded zoghlami en tant que mandataire judiciaire de la société Buddy Food And Entertainment SARL sous le contrôle du juge commissaire Mme Serine Jerbi.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage Bureau n°2 EL MANAR 3 TUNIS. (Tél 71.889.549).

2026401022VEPA2

Décision d'ouverture des procédures de distribution

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de l'Ariana

Dossier de distribution n°295

Nous Zeineb Jandoubi, le juge du tribunal chargé de la distribution des fonds et de l'ordre des créanciers auprès du Tribunal de première instance de l'Ariana.

Après avoir pris connaissance de la demande présentée par Maître Raja Madyouni en qualité de liquidateur du cabinet de Maître Karim Kraznadji, agissant pour le compte de Salah Ben Ahmed Bouzayeni déposée au greffe du tribunal en date du 05 novembre 2025, et visant à obtenir l'autorisation d'ouvrir les procédures de distribution du montant estimé à quarante mille deux cent dinars (40.200d000), conformément au reçu n°M033872 en date du 06/11/2024, relatif au certificat de dépôt daté du 10/12/2025, représentant le produit de la vente des biens meubles saisis appartenant à la société Réseaux de Télécommunications Retel représentée légalement par son représentant dans le cadre de l'exécution réalisée par Maître Nassima Dehmani Huissier de Justice selon ses rapports sous les numéros 9984 et 9985,

Après examen des pièces jointes à la demande, et en application des dispositions de l'article 464 et suivants du Code de procédures civile et commerciale,

Et après avoir pris connaissance de ce qui atteste de l'exécution du jugement préparatoire.

Décidons :

D'ordonner l'ouverture des procédures de distribution du montant susmentionné, et de charger le greffier du tribunal d'effectuer, dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de la présente décision, l'annonce de l'ouverture des procédures par un avis apposé au tableau d'affichage du tribunal et une insertion au journal officiel de la

République tunisienne, avec notification aux créanciers par lettres recommandées avec avis de réception.

A peine de forclusion, les créanciers sont invités à présenter leurs titres de créances dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication au Journal officiel ou de la réception de la lettre recommandée, conformément aux dispositions de l'article 468 du Code de procédures civile et commerciale, par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement considéré comme domicile élu du créancier.

2026401037VEPA2

Vente de Biens Immeubles Appartenant à la B.F.T.

BANQUE FRANCO TUNISIENNE Banque en Liquidation

RNE : 0000122K

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

En vertu de l'ordonnance du juge contrôleur près du Tribunal de Première Instance de Tunis du 17/03/2026, de Mr SALAH FEKI, LIQUIDATEUR de la BFT, informe le public de la mise en vente de biens immeubles appartenant à la BFT, ci-après :

1/ Titre foncier n°117155Tunis, sis à Tunis à l'angle de la rue Hédi Nouira et la Rue Ibnou Chamaa Tunis.

2/ Titre foncier 50585 Tunis, sis à Tunis, à l'angle de la rue Ali Dargouth et Saad Zaghloul.

3/ Titre foncier 103555 Tunis, sis à la Rue Mohamed V.

4/ Titre foncier 586721 Nabeul, sis à la Rue de Sicile Soliman Plage.

5/ Titre foncier 12196 Sfax, (16425èmes/32850parts) sis à Imadat Sidi Daher, Bir Ali Ben Khelifa, Sfax.

6/ Un appartement sis au 3ème étage de l'immeuble N°6 résidence Mourouj - Route de Menzel Chaker Sfax.

Toutes les entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du liquidateur tél (98.440.598) Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 100 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 10006035 188137578893.

Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le LIQUIDATEUR de la BFT au centre de tri postal (Tunis Carthage) BP n°8 Tunis 1080 au plus tard le 15/05/2026. Les visites se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98 440 598).

2026401038VEPA2

Dépôt de l'état des créanciers au greffe du tribunal

Société «Groupe Audio-Com»

Siège social : 28 Rue 8600 Z.I Charguia 1 - Tunis 2035

Capital social : 7.100,000

M.F : 0510283Q

Le syndic de faillite Aifa Badreddine de la société «Groupe Audio-Com» dans l'affaire numéro 49669 du 14/11/2023, sis à la rue Abou Baker Al Bokri, immeuble luxor 2, 3ème étage B3.5 - MONTPLAISIR TUNIS, informe tous les créanciers du dépôt de l'état des créances visé par le juge commissaire au greffe du tribunal de première instance de Tunis.

Tous les créanciers sont invités à formuler les contredits et les réclamations au greffe, soit par eux - mêmes, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état des créances, et ce durant les 10 jours suivant cette annonce devant son excellence le juge commissaire au Tribunal de Première Instance de Tunis.

2026401048VEPA2

Décision judiciaire

En vertu de la décision délivrée le 11/02/2026 émanant du tribunal de 1ère instance de Bizerte, déclarant la nomination de Mr Gana Meriam remplaçant Mme Latifa Yarmani pour récupérer le loyer du bien immobilier sujet du titre foncier 42920 ... jusqu'à la fin du motif.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026401049VEPA2

Décision judiciaire

En vertu de la décision délivrée le 11/02/2026 émanant du tribunal de 1ère instance de Bizerte, déclarant la nomination de Mme Gana Meriam liquidatrice de l'héritage du feu Ahmed Jaouani remplaçant Mme Latifa Yarmani.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026401050VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

CLINIQUE BEAU SEJOUR

Société Clinique Internationale du Sud

Société anonyme

Au capital de 53.000.000 DT

Identifiant tunique : N°1428888G

Siège social : Route de Sousse GP 1, 2033 Mégrine Ben Arous

Les actionnaires de la société sont convoqués au siège social en assemblée générale extraordinaire, pour le 21 avril 2026, à 09h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social par versements d'espèces.

- Autorisation d'une augmentation du capital par conversion de créances et délégation de pouvoirs au conseil d'administration.

- Autorisation d'une augmentation du capital social par versements d'espèces et délégation de pouvoirs au conseil d'administration.

- Lecture et approbation des rapports spéciaux du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Modification corrélative des statuts.

- Mise en conformité des statuts à la législation en vigueur.

- Entérinement du mode de gouvernance de la société.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social le projet de résolutions et les rapports mis à leur disposition durant le délai légal.

2026R00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SIMATRA

ZI JEBEL EL OUST

BP N°36 - 1111 Zaghouan

MF : 1155976/P/A/M/000

RC : B06111512010

Les actionnaires de la société «SIMATRA S.A» au capital de 18 500 000, 000 DT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire le 13 Avril 2026 à 10H00 au siège social de la société, ZI Djebel El Oust BP N°36 - 1111 - Zaghouan - Tunisie, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'assemblée générale ordinaire :

- Ratification du mode et du délai de convocation de la présente Assemblée,

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024,

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 arrêtés par le conseil d'administration,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

- Approbation des conventions indiquées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes,

- Approbation du résultat de l'exercice 2024,

- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2024,

- Nomination et renouvellement du mandat des membres de conseil d'administration pour l'exercice 2025, 2026 et 2027

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Quitus au Président Directeur Général et aux Administrateurs,

- Affectation du résultat.

L'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Augmentation du capital.

- Mise à jour des statuts

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2026R00881SANB3

CONVOCATION A L'AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

Filiale STB

Société anonyme

Au capital de 39.661.900 dinars

Siège social : 52, Avenue Habib BOURGUIBA 2ème étage Immeuble STB AFRICA, 1001 TUNIS

R.N.E : 0719413J

M.F : 000/M/A/719413J

CNSS : 00210438-45

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Recouvrement des Créances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 24 Avril 2026 à 9 H au siège de la STB Rue Hédi Nouira Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions qui y sont mentionnées.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Nomination d'un administrateur.

8. Renouvellement du mandat d'administrateurs.

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2026R00890SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/4/2026

Société Tout Transport

Société Anonyme

Au Capital Social de 3 350.000 DT

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

Messieurs Les actionnaires de la Société Tout Transport sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 27/4/2026 à 10 H au bureau de la société à Djerba et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour la gestion 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du c de des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Affectation des résultats.

- Renouvellement du conseil d'administration

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs à donner.

- Questions diverses.

2026R00891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2026

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 270.000.000 dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : N°000120 H

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 avril 2026 à 9 heures, à l'Hôtel ACROPOLE Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2025,

- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025,

- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025,

- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2025,

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes,

- Réaffectation des réserves à régime spécial,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des comités règlementaires,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes dépositaire, qui doit attester ide la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2026R00893SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 0015094 B

Siège social : Boulevard Mohamed El Beji CAID ESSEBSI, lotissement AFH, BC8,-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque se tiendra le 30 Avril 2026 à 10H00, au siège de la Banque sis au Boulevard Mohamed El Beji CAID ESSEBSI, lotissement AFH, BC8, - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2025 ;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ;

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025;

5. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 ;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025;

8. Fixation des jetons de présence;

9. L'approbation de la nomination des membres au Conseil d'Administration;

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2026R00894SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : GREENLAB - SA

MF : 1056519P

Capital : 429 800 DT

Adresse : 50 Rue de l'artisanat Charguia II

Le conseil d'administration vous invite à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 22 Avril 2026 à 11h au siège social de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner les délais de convocation.

- Lecture du rapport de gestion relatif à 2024.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

- Approbation des conventions réglementées mentionnées.

- Affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

- Jetons de présence.

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R00896SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société : GREENLAB - SA

MF : 1056519P

Capital : 429 800 DT

Adresse : 50 Rue de l'artisanat Charguia II

Le conseil d'administration vous invite à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 20 Avril 2026 à 10h au siège social de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités et des délais de convocation de l'AGE.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'augmentation du capital

- Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Modification corrélative des Statuts

- Pouvoirs pour accomplir les formalités de publication légale.

2026R00897SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital social de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°00027080, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 avril 2026 à 10 heures à l'hôtel Movenpick Les Berges du Lac Tunis, sis à la Rue du Lac Huron-les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

2. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

3. Examen des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

5. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

6. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

9. Nomination d'un administrateur.

10. Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

11. Renouvellement du mandat d'un administrateur.

12. Fixation du montant des jetons de présence.

13. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

14. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social au nom du «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque sis au 65, avenue Habib Bourguiba, 1000 Tunis et au «Département Titres UIB » sis au 10, rue du Lac Toba 1053, Les Berges du Lac 1 - Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R00898SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

IU : 0002570Q

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire le Lundi 27 Avril 2026 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nantissement des titres de participation;

2. Approbation de la convention réglementée entre «STEC» et «SEPCM» ;

3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R00899SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIA HOTELS

En Liquidation

Société anonyme

Au capital de 3.029.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis

R.C. : Auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis N°B018482007

Matricule Fiscal : 28578 L/A/M/000

Le liquidateur de la Société TUNISIA HOTELS (en liquidation) a le plaisir de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des états financiers de l'exercice 2025

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025

3. Lecture du rapport du Liquidateur

4. Renouvellement du mandat du liquidateur

5. Questions Diverses.

2026401032SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A. (En Liquidation)

Société anonyme

Au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre de commerce : B147451996

Matricule Fiscal : 003783 G B M 000

C.N.S.S. : 23006-17

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 Avril 2026 à 12 heures au siège de la Société sis au 7 Av Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des états financiers 2025

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025

3. Lecture du rapport du liquidateur

4. Renouvellement du mandat du liquidateur

5. Questions diverses.

2026401033SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2025

Du 24 avril 2026 à 11H00

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Avril 2026 à 11H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ; 4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7/ Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs; 8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2026401039SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2025 du 24 avril 2026 à 10H00

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'AMEN PREMIERE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Avril 2026 à 10H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025,

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs.

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2026401041SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2025 du 24 avril 2026 à 12H00

Amen Trésor SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24/07/01

Agrément du CMF N° 05-2005 du 16/02/2005

Le Conseil d'Administration d'AMEN TRESOR SICAV invite les

Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Avril 2026 à 12h00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025,

7/ Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs;

8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2026401043SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2025 du 24 avril 2026 à 9H00

Amen Alliance Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 24 Avril 2026 à 9H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs.

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2026401045SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Dar Zarrouk

S.A au capital : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - 2026 - Sidi Bou Said

RNE : 0005875T

MF : 005875T/A/M000

Les actionnaires de la société Dar Zarrouk S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à quatorze heures trente (14h30), au siège social de la société, sis à Rue Larbi Zarrouk - 2026 Sidi Bou Said, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

3) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.

7) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'exercice 2026.

8) Information concernant les déclarations des fonctions en application des dispositions de l'article 192 (nouveau) et 209 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales.

9) Pouvoirs pour les formalités.

2026401047SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hélion Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1161889E

Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélion Capital SA, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 24 avril 2026 à 10h00 au siège de la société : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social;

2. Modification de l'article 6 des statuts

3. Questions diverses.

2026401052SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hélion Capital SA

Société anonyme

Au capital de 200 000 TND

Siège social : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis

MF : 1161889 E/A/M/000

Identifiant unique : 1161889E

Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16

Les actionnaires de la société anonyme dite Hélion Capital SA, sont

convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 24 avril 2026 à 09h00 au siège de la société : 17 rue du Libéria - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6. Questions diverses.

2026401053SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière

EL IMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

Siège social : N°2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène

RNE : N°0033042 Q

M.F : 033042/Q/A/M/000

CNSS : N°768915

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière ELIMRANE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société ELIMRANE qui se tiendra à son siège social sis au N°2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins 1082 El Mahrajène, le Mercredi 22 Avril 2026 à 10h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2025.

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

4- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2025.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

6- Nomination des administrateurs et composition du Conseil d'Administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026.

8- Déclarations de fonction conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

9- Pouvoirs pour formalités.

2026401060SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2026

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Au captal social de 39 000 000 DT

Identifiant unique : 0009398/C

Tél : 71 947 490/71 947 491

E-mail : sidhet@gnet.tn

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la «SIDHET» qui se tiendra le mardi 21 avril 2026 à 10 heures, au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne «CARTE», sis au Centre Urbain Nord, à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions règlementées et opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

2026401063SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2026

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Identifiant unique : 0009398/C

Captal social : 39000000 DT

Tél : 71 947 490 / 71 947 491

E-mail : sidhet@gnet.tn

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 21 avril 2026 à 11 heures au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne «CARTE» sis au Centre Urbain Nord, à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'augmentation du capital d'un montant de 3 333 340 DT, ainsi que des modalités de l'augmentation;

- Approbation de la suppression de droits préférentiels de souscription;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression des droits préférentiels de souscription;

- Mise à jour et fixation de la liste des actionnaires et du tableau de répartition des actions après augmentation du capital;

- Modification des statuts et approbation des nouveaux statuts, tels que modifiés, refondus et mis à jour;

- Délégation de pouvoirs pour formalités légales et de publication.

Les documents de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026401064SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Institut de Formation de la Bourse de Tunis

SA au capital de : 300 000 Dinars

Siège Social : 19 Bis Rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis

Matricule Fiscal : 514122Q/A/M/000

Registre de Commerce : B125662000

Les actionnaires de la société Institut de Formation de la Bourse de Tunis (IFBT) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu en son siège sis 19 bis rue Kamel ATATURK - Tunis, le mardi 28 avril 2026 à 9h30, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025,

- Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2025

- Approbation des conventions relevant de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026401066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 204.000.000 dinars

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0000110F

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 24 avril 2026 à 10h au siège social de la banque, sis au 70-72 Avenue Habib BOURGUIBA -Tunis.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2025 ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution de dividendes;

6. Transfert de Réserves;

7. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration;

8. Renouvellement de la mission d'un conseiller auprès du Conseil d'Administration;

9. Approbation de la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires;

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités issus du Conseil;

11. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés;

12. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'Administration;

13. Pouvoirs pour formalités;

14. Information sur le franchissement du seuil.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 21 avril 2026, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la banque (Direction Communication & Veille Financières).

2026401067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant Unique : 0000123L

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Avril 2026 à 9 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises- Rue du lac Turkana - Berge du lac, 1053 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5. Ratification de la Cooptation d'un administrateur.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2025.

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidents et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.

8. Nomination d'un administrateur indépendant.

9. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.

10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.

11. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

2026401075SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STE LUBRIFIANTS APPLICATIONS DIVERSES SA - «L.A.D»

Siège Social : 04 Rue Kenitra - Tunis Tunisie

Capital : 39023 070 TND

Identifiant Unique : 0941750T

Le Conseil d'Administration de la société Lubrifiants Applications Diverses du 23-03-2026 a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 23 Avril 2026 à 10 heures au siège de la société au 04 Rue Kenitra 1000 - Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décision relative à la continuité de l'activité

2- Décision relative à la reconstitution des capitaux propre.

3- Questions diverses.

2026R00882SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mme Mounira bent Abdeslem Boufnina, titulaire de la CIN n°05796836, déclare avoir perdu le titre de propriété n°9029/08, relatif au titre foncier n°21897, sis à Khoui El Ghedir, délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine. Cette perte a été constatée par une attestation délivrée par le Chef de poste de la sûreté nationale de Médenine Sud sous le n°294 en date du 18 mars 2026.

2026R00869DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Fatma Ben El Hédi Hassan, titulaire de la CIN n°08257478, déclare la perte de l'acte de propriété N°37006/3 du 30/12/2010, objet du titre foncier N°33800 Mahdia sis à Zone Al Achaba délégation El Jem, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Chebba Sud sous N°145 le 26/03/2026.

2026S00397DIVD2

Avis

Les Dames Leila titulaire de la C.I.N n°05253043, Raoudha titulaire de la C.I.N n°05297297 et Hounaida titulaire de la C.I.N n°08170203 filles d'Adel Maalej avisent étaient propriétaires d'un appartement au premier étage d'une superficie de 100 m² environ et la moitié indivise de l'escalier tout sis à cité d'el mharza Sfax.

Que leur titre de propriété étant perdu, elles veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Ahmed Maaloul.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X00419DIVD2

Avis

Les héritiers de Monsieur mohamed ben belgacem ben hamouda cherif son épouse fadhila bent taeib ZRIBI et Mohamed mokhtar, nawel, jamel, kamel, fatma, mouna et nada annoncent qu'ils sont propriétaires d'un premier étage composé de trois appartements de l'immeuble sis à la route lafrane km 1 SFAX.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X00423DIVD2

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
Portefeuille Titres	**47 631 772,042**	**18 587 844,500**
Action et valeurs assimilées	3 479 908,263	169 641,708
Obligations et valeurs assimilées	44 151 863,779	18 418 202,792
Placements monétaires et disponibilités	**20 245 874,080**	**21 289 173,273**
Placements monétaires	18 558 391,636	16 415 066,742
Disponibilités	1 687 482,444	4 874 106,531
Autres actifs	**27 135,840**	**3 676,007**
TOTAL ACTIF	**67 904 781,962**	**39 880 693,780**
PASSIF		
Dettes sur Opérations de Pension livrée	**0,000**	**0,000**
Opérateurs créditeurs	**135 354,255**	**79 838,975**
Opérateurs créditeurs	135 354,255	79 838,975
Autres créditeurs divers	**47 369,395**	**87 298,597**
Autres créditeurs divers	47 369,395	87 298,597
TOTAL PASSIF	**182 723,650**	**167 137,572**
ACTIF NET		
Capital	62 713 238,366	37 281 755,431
Sommes distribuables	**5 008 819,946**	**2 431 800,777**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Sommes distribuables de la période	5 008 819,946	2 431 800,777
ACTIF NET	**67 722 058,312**	**39 713 556,208**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**67 904 781,962**	**39 880 693,780**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	3 295 584,516	1 227 209,634
Revenus des placements monétaires	2 372 327,283	1 063 627,223
Total des revenus des placements	**5 667 911,799**	**2 290 836,857**
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-639 740,183	-288 639,079
Revenus Nets des placements	**5 028 171,616**	**2 002 197,778**
Autres charges	-99 343,387	-70 811,772
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 928 828,229**	**1 931 386,006**
Régularisation du résultat d'exploitation	79 991,717	500 414,771
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**5 008 819,946**	**2 431 800,777**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-79 991,717	-500 414,771
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	149 806,775	9 894,840
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	1 043 643,972	39 703,855
Frais de négociation de titres	-18,262	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**4 034 972,770**	**1 980 984,701**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**4 034 972,770**	**1 980 984,701**
Résultat d'exploitation	4 928 828,229	1 931 386,006
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	149 806,775	9 894,840
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1 043 643,972	39 703,855
Frais de négociation de titres	-18,262	0,000
Distribution de dividendes	**0,000**	**0,000**
Transactions sur le capital	**23 973 529,334**	**13 778 716,679**
Souscriptions	**280 014 815,183**	**128 217 673,852**
Capital	254 840 529,384	115 933 575,820
Régularisation des sommes non distribuables	15 018 423,450	137 879,288
Régularisation des sommes distribuables	10 155 862,349	12 146 218,744
Rachats	**-256 041 285,849**	**-114 438 957,173**
Capital	-232 458 116,621	-103 395 700,392
Régularisation des sommes non distribuables	-13 507 298,596	-125 499,535
Régularisation des sommes distribuables	-10 075 870,632	-10 917 757,246
Variation de l'actif net	**28 008 502,104**	**15 759 601,380**
Actif net		
En début de période	39 713 556,208	23 953 954,828
En fin de période	67 722 058,312	39 713 556,208
Nombre d'actions		
En début de période	691 384	444 960
En fin de période	1 106 465	691 384
Valeur liquidative	**61,205**	**57,441**
Taux de rendement annualisé	**6,55%**	**6,70%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CM

2026401040BCFA5

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
Portefeuille Titres	**34 391 862**	**36 082 734**
Obligations et valeurs assimilées	32 049 858	33 256 678
Titres OPCVM	2 342 004	2 826 057
Placements monétaires et disponibilités	**19 020 553**	**16 327 384**
Placements monétaires	13 972 329	7 535 698
Disponibilités	5 048 224	8 791 685
Autres actifs	**13 960**	**450**
TOTAL ACTIF	**53 426 375**	**52 410 569**
PASSIF		
Dettes sur Opérations de Pension livrée	**0,000**	**0,000**
Opérateurs créditeurs	**32 362**	**46 553**
Opérateurs créditeurs	32 362	46 553
Autres créditeurs divers	**29 840**	**119 716**
Autres créditeurs divers	29 840	119 716
TOTAL PASSIF	**62 202**	**166 270**
ACTIF NET		
Capital	50 330 862	49 354 664
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	53	164
Sommes distribuables de la période	3 033 258	2 889 470
ACTIF NET	**53 364 172**	**52 244 299**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**53 426 375**	**52 410 569**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**2 222 777**	**2 107 581**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 049 781	2 107 581
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	172 996	
Revenus des placements monétaires	**581 031**	**112 750**
Revenus des prises en pension	**412 737**	**688 393**
Total des revenus des placements	**3 216 546**	**2 908 724**
Charges de gestion des placements	(432 839)	(400 033)
Revenus Nets des placements	**2 783 707**	**2 508 691**
Autres produits	16 962	-
Autres charges	(79 211)	(79 881)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**2 721 459**	**2 428 810**
Régularisation du résultat d'exploitation	311 799	460 660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**3 033 258**	**2 889 470**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(311 799)	(460 660)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	318 368	13 602
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(85 400)	21 184
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**2 954 427**	**2 463 596**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**2 954 427**	**2 463 596**
Résultat d'exploitation	2 721 459	2 428 810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	318 368	13 602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(85 400)	21 184
Distribution de dividendes	**(2 731 206)**	**(2 419 830)**
Transactions sur le capital	**896 653**	**9 669 070**
Souscriptions		
Capital	133 013 679	105 573 201
Régularisation des sommes non distribuables	273 776	37 556
Régularisation des sommes distribuables	7 186 492	5 256 459
Rachats		
Capital	(132 288 679)	(96 513 211)
Régularisation des sommes non distribuables	(255 547)	(32 209)
Régularisation des sommes distribuables	(7 033 068)	(4 652 725)
Variation de l'actif net	**1 119 873**	**9 712 837**
Actif net		
En début de période	52 244 299	42 531 462
En fin de période	53 364 172	52 244 299
Nombre d'actions		
En début de période	512 065	417 989
En fin de période	519 587	512 065
Valeur liquidative	**102,705**	**102,027**
Taux de rendement annualisé	**6,20%**	**5,62%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026401042BCFA5

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
Portefeuille Titres	**55 674 131**	**42 217 820**
Actions et valeurs assimilées	0	0
Obligations et valeurs assimilées	55 674 131	42 217 820
Placements monétaires et disponibilités	**40 939 141**	**35 707 595**
Placements monétaires	29 035 041	24 621 526
Disponibilités	11 904 100	11 086 070
Autres actifs	**5 602**	**13 818**
TOTAL ACTIF	**96 618 874**	**77 939 234**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	**60 026**	**50 680**
Opérateurs créditeurs	60 026	50 680
Autres créditeurs divers	**32 465**	**25 392**
Autres créditeurs divers	32 465	25 392
TOTAL PASSIF	**92 491**	**76 072**
ACTIF NET		
Capital	90 433 091	72 553 789
Sommes distribuables	**6 093 293**	**5 309 373**
Sommes distribuables des exercices antérieurs	263	283
Sommes distribuables de la période	6 093 030	5 309 089
ACTIF NET	**96 526 383**	**77 863 162**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**96 618 874**	**77 939 234**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**3 306 991**	**2 050 371**
Dividendes	11 534	
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	3 295 457	2 050 371
Revenus des placements monétaires	**3 192 164**	**3 697 819**
Total des revenus des placements	**6 499 156**	**5 748 190**
Intérêts des mises en pension	0	0
Charges de gestion des placements	-629 891	-515 834
Revenus Nets des placements	**5 232 356**	**5 232 356**
Autres produits		
Autres charges	-177 169	-150 650
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 692 095**	**5 081 706**
Régularisation du résultat d'exploitation	400 935	227 383
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**6 093 030**	**5 309 089**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-400 935	-227 383
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	96 944	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	110 724	2 698
Frais de négociation de titres	0	
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**5 899 763**	**5 084 404**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**5 899 763**	**5 084 404**
Résultat d'exploitation	5 692 095	5 081 706
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96 944	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	110 724	2 698
Frais de négociation de titres	0	0
Distribution de dividendes	**-5 591 708**	**-2 855 883**
Transactions sur le capital	**18 355 167**	**2 781 400**
Souscriptions	**189 759 141**	**112 850 162**
Capital	178 899 094	107 652 513
Régularisation des sommes non distribuables	162 801	13 236
Régularisation des sommes distribuables	10 697 246	5 184 413
Rachats	**-171 403 974**	**-110 068 762**
Capital	-161 234 535	-103 566 807
Régularisation des sommes non distribuables	-155 726	-12 768
Régularisation des sommes distribuables	-10 013 713	-6 489 186
Variation de l'actif net	**18 663 222**	**5 009 920**
Actif net		
En début de période	77 863 162	72 853 241
En fin de période	96 526 383	77 863 162
Nombre d'actions		
En début de période	708 077	668 197
En fin de période	880 505	708 077
Valeur liquidative	**109,626**	**109,964**
DIVIDENDES PAR ACTION	**7,49**	**6,567**
Taux de rendement annualisé	**6,51%**	**6,88%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026401044BCFA5

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF		
Portefeuille Titres	**35 478 003**	**47 259 889**
Action, valeurs assimilées et droits rattachés	0	0
Obligations et valeurs assimilées	34 674 831	10 417 687
Titres OPCVM	803 173	2 413 079
Placements monétaires et disponibilités	**24 277 889**	**14 776 144**
Placements monétaires	20 605 774	8 112 144
Disponibilités	3 672 115	6 664 000
Créances d'exploitation	**13 195**	**0**
Autres actifs	**0**	**0**
TOTAL ACTIF	**59 769 087**	**62 036 033**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	**117 406**	**133 328**
Opérateurs créditeurs	117 406	133 328
Autres créditeurs divers	**35 106**	**39 292**
Autres créditeurs divers	35 106	39 292
TOTAL PASSIF	**152 512**	**172 620**
ACTIF NET		
Capital	56 205 859	58 112 183
Sommes distribuables	**3 410 715**	**3 751 230**
ACTIF NET	**59 616 574**	**61 863 413**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**59 769 087**	**62 036 033**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	**3 015 382**	**3 479 110**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 615 131	3 149 887
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	400 251	329 223
Revenus des placements monétaires	**1 060 085**	**54 943**
Revenus des prises en pension	**571 423**	**1 181 577**
Total des revenus des placements	**4 646 890**	**4 715 630**
Charges de gestion des placements	(668 200)	(674 842)
Revenus Nets des placements	**3 978 690**	**4 040 788**
Autres produits	-	150
Autres charges	(94 777)	(133 965)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 883 913**	**3 906 973**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(473 198)**	**(155 743)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**3 410 715**	**3 751 230**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	473 198	155 743
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	110 984	8 698
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(259 479)	(259 830)
Frais de négociation de titres	(18)	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**3 735 399**	**3 655 841**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2025

(exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**3 735 399**	**3 655 840**
Résultat d'exploitation	3 883 913	3 906 973
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	110 984	8 698
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-259 479	-259 830
Frais de négociation de titres	-18	0
Transactions sur le capital	**-5 982 237**	**-1 164 563**
Souscriptions		
Capital	187 742 281	212 318 180
Régularisation des sommes non distribuables	12 078 247	12 205 230
Régularisation des sommes distribuables	6 553 456	6 653 106
Rachats		
Capital	-193 018 271	-213 287 215
Régularisation des sommes non distribuables	-12 311 297	-12 245 014
Régularisation des sommes distribuables	-7 026 654	-6 808 849
Variation de l'actif net	**-2 246 838**	**2 491 278**
Actif net		
En début de période	61 863 412	59 372 134
En fin de période	59 616 574	61 863 412
Nombre d'actions		
En début de période	469 271	477 516
En fin de période	426 666	469 271
Valeur liquidative	**139,727**	**131,829**
Taux de rendement annualisé	**5,99 %**	**6,03%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2026401046BCFA5